





Le programme "Ville Vie Vacances" (VV) a pour objectif de permettre aux jeunes âgés de 11 à 18 ans et résidant principalement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) d'accéder à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et de bénéficier d'une prise en charge éducative pendant les vacances scolaires.

Cette année, le programme « Ville Vie Vacances » vient naturellement s'inscrire dans les nouveaux contrats de ville, au titre de son volet transversal jeunesse. Les actions soutenues dans ce cadre devront répondre à une logique éducative, culturelle et sportive pour renforcer le lien avec les dispositifs interministériels existants, en adéquation avec les orientations du pilier cohésion sociale du contrat. Le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports souhaite mettre l'accent notamment sur :

- **la mixité** des activités, avec un objectif attendu de 50 % de jeunes filles bénéficiaires ;
- **l'implication des jeunes**, les actions devant reposer sur une co-construction avec les intéressés eux-mêmes ;
- le développement des activités organisés **en dehors des quartiers**, afin de permettre une plus grande ouverture sur le monde des jeunes ainsi que de favoriser une mobilité.

En savoir plus :

- <http://www.cget.gouv.fr/villes-vie-vacances-orientations-de-ledition-2016> [1]

- A la sous-direction du développement et de la cohésion sociale du CGET, **Karima Gherbi, chargée de mission : 01 82 58 60 94.**

Type d'actualités: [Information générale](#) [2]

Dates: Dimanche 28 février 2016 - 01:00

Thématiques: [Culture](#) [3]

[Jeunesse, Famille, Parentalité](#) [4]

[Politique de la ville - DSU](#) [5]

Publié le 28 février 2016

URL de la source (modifié le 28/02/2016 - 15:43): <https://irev.fr/actualites-0/programme-ville-vie-vacances-les-orientations-2016>

Liens

[1] <http://www.cget.gouv.fr/villes-vie-vacances-orientations-de-ledition-2016>

[2] <https://irev.fr/taxonomy/term/4316>

[3] <https://irev.fr/taxonomy/term/3677>

[4] <https://irev.fr/taxonomy/term/3686>

[5] <https://irev.fr/taxonomy/term/3692>